

« Toute laquelle estimation de livres contenus au présent inventaire, revenant à la somme de dix-neuf mille trente-trois livres, dix sols, sauf erreur de calcul, a esté faite par nous experts susdits et soussignés en nos foyes et conscience, ce que nous sommes prêts d'affirmer véritable et d'avoir vacqué audit inventaire et estimation pendant vingt-quatre jours entiers. Fait à Lyon, le 17 aoust 1693. »
Signé : « Plaignard. A. Cellier. » (1)

Ainsi donc, cette belle bibliothèque avait, en 1693, une valeur vénale de 19,033 livres, 10 sols, tandis que le P. Guichenon, de l'Ordre des Augustins, historiographe de Camille de Neufville, a avancé, à la même époque, qu'elle valait 80,000 livres. L'écart est grand, comme on le voit.

Les experts, en se prononçant sur le prix de chaque ouvrage, ont omis d'indiquer le nombre total des volumes. Le P. Jacob pensait, en 1655, qu'il y en avait 4,000. M. Péricaud crut que ce nombre avait dû doubler de 1655 à 1693. Je me suis attaché à compter avec soin les volumes portés sur l'inventaire, et j'ai constaté qu'on y a inscrit 1,881 volumes in-folio et 3,123 volumes in-4° et in-8°, soit en tout 5,004 volumes.

Toutefois, je ne saurais dire si ce nombre de 5,004 volumes est d'une rigoureuse exactitude. Je crois qu'on devrait l'augmenter de quelques centaines. En effet, tantôt les experts ont négligé d'indiquer le nombre des volumes de certains ouvrages bien connus, qui en ont plusieurs; tantôt ils ont bloqué en paquets plusieurs ouvrages différents, sans en mentionner le détail. Ce sont là des lacunes très regrettables.

Quoi qu'il en soit, la bibliothèque de l'archevêque Camille de Neufville peut être regardée comme l'une des plus belles qu'ait

(1) En découvrant ce registre, j'ai oublié de chercher le dossier auquel il appartenait, si toutefois il existait encore. On eût pu y voir pourquoi la justice avait dû intervenir dans la liquidation de la succession de l'archevêque, lequel avait institué son héritier universel Nicolas de Neufville, marquis de Halincourt, son petit-neveu. Le notaire rédacteur du testament fut le sieur Perrichon.